

## CIRCULAIRE N° 43 DU 2 SEPTEMBRE 2020

**Aux** Présidents de Ligues  
Présidents des Comités départementaux pour transmission aux Clubs

**De** Jean-Marie BELLICINI

**Copie** Comité Directeur  
Souad ROCHDI  
Patrice GERGES

**OBJET :** FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL (FST)

---

Chers Amis,

Après discussion avec Frédéric SANAUR, Directeur général de l'ANS, le Président de la FFA, André GIRAUD a le plaisir de confirmer que le Fonds de Solidarité Territorial (FST) qui vient d'être créé et pour lequel il a beaucoup œuvré, comporte entre autres, 3 enveloppes financières distinctes à destination des Ligues régionales, des Comités départementaux et des Clubs.

Des actions éligibles au FST peuvent être proposées dans plusieurs thématiques, notamment :

- le lien avec le monde scolaire au travers d'actions types (un club/une école, un club/ un collègue, quartier d'été, quartier prioritaire, vacances apprenantes...)
  - l'aide au fonctionnement et à la relance des clubs les plus en difficultés
  - l'aide ponctuelle à l'emploi
- (pour plus d'informations sur les actions éligibles : [voir lien](#))

Nous invitons les structures qui n'ont pas encore fait la démarche à prendre contact **très rapidement** :

- pour les Ligues, avec les DRJS,
- pour les Comités départementaux et les Clubs, avec les DDCCS.

Vous pouvez retrouver les coordonnées de ces directions : [voir lien](#)

En effet, la **date limite** est variable en fonction du territoire mais la plupart des clôtures sont prévues mi-septembre.

L'enregistrement du dossier doit être réalisé sur la plateforme « le compte asso ».

➔ [voir lien](#)

Le Président incite vivement toutes ces structures à profiter de l'opportunité offerte.

Avec mes cordiales amitiés sportives,



**Jean-Marie BELLICINI**  
SECRETAIRE GENERAL